

NOTE DE SYNTHÈSE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 juillet 2020
à 19 H à la Maison du Grand Veymont à GRESSE en VERCORS

Ce document est un document de travail interne au conseil municipal qui comporte des informations non validées qui ne doivent pas être diffusées avant le vote des délibérations officielles.

Présents : Coralie Capel-Stoltz, Eric Mena, Bertrand Lecuyer, Gilles Apeloig, Jac Samson, Octavie Martin, Jean-Luc Jamoneau, Dominique Greslou, Jean-Marc Bellot

Représentés : Aurélie Cohendet représentée par Jean Marc Bellot

Absents : Ophélie Bottarel

Secrétaire : Octavie Martin

Le quorum étant atteint, la séance ouvre à ____ 19h04_____.

LES DELIBERATIONS :

. Délibération 2020-26 : affectation du résultat 2019 BUDGET GENERAL

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'affecter le résultat du budget général sur le budget prévisionnel 2020.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	101 762,35
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77 955,11
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	179 717,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-72 671,92
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	72 671,92
AFFECTATION = C. = G. + H.	179 717,46
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	72 671,92
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	107 045,54
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication le

Au résultat de l'exercice 2019, conformément à l'arrêté préfectoral 38-2017 du 10/05/2017 portant dissolution du syndicat intercommunal d'électricité de la Haute Vallée de la Gresse (SIEHVG), la ventilation des écritures suivantes doit être reprise, à savoir :

- . FONCTIONNEMENT : (002) 2 651,06 €
- . INVESTISSEMENT : (001) 4 965,42 €.

Après avoir intégré cette ventilation, l'affectation de résultat définitive 2019 sur le budget Général

Le Conseil Municipal doit délibérer pour :

- **APPROUVER l'affectation du résultat 2019 du Budget GENERAL (20100) de la manière suivante :**

	Montant
Affectation fonctionnement - R002 (R 107 045,54 + 2 651,08 pour dissolution SIEHVG)	109 696,00 €
Affectation investissement - 001	72 671,92 €
Affectation en investissement (R 4 965,42 pour dissolution SIEHVG)	4 965,42 €

Vote : unanimité

Pour

Contre

Abstention

. Délibération 2020-27 : affectation du résultat 2019 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'affecter le résultat du budget EAU-ASSAINISSEMENT 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'affectation de résultats de 2019 pour le budget EAU-ASSAINISSEMENT (26200):**

38186 Code INSEE	GRE SSE EN VERCORS EAU-ASSAINISSEMENT	2019
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Objet texte

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de membres exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	21 506,56
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	236 518,35
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	258 024,91
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	612 128,58
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	258 024,91
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	258 024,91
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote : unanimité Pour Contre Abstention

**. Délibération 2020-28 : affectation du résultat 2019 BUDGET EQUIPEMENTS
TOURISTIQUES**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire d'affecter le résultat du budget EQUIPEMENTS TOURISTIQUES 2019.

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER l'affectation de résultats de 2019 pour le budget EQUIPEMENTS
TOURISTIQUES (40105), de la manière suivante :**

38186 Code INSEE	GRE SSE EN VERCORS EQUIPEMENTS TOURISTIQUES	2019
---------------------	--	------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres exprimés : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-111 127,80
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	75 902,41
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-35 225,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	70 467,70
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	0,00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-35 225,39

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.
(2) Les règles d'affectation des résultats des règles SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Vote : unanimité Pour Contre Abstention

• **Délibération 2020-29 : budget primitif 2020 BUDGET GENERAL**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre et opérations, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés.

Vu le projet de budget primitif 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif 2020 GENERAL (20100) arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 278 581,00	1 278 581,00
Section d'investissement	252 635,00	252 635,00
TOTAL	1 531 216,00	1 531 216,00

Vote : unanimité Pour Contre Abstention

- **Délibération 2020-30 : budget primitif 2020 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés.

Vu le projet de budget primitif 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif 2020 EAU-ASSAINISSEMENT(26200) arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	484 979,00	484 979,00
Section d'investissement	923 938,00	923 838,00
TOTAL	1 408 917,00	1 408 917,00

Vote : unanimité Pour Contre Abstention

- **Délibération 2020-31: budget primitif 2020 BUDGET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES**

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté par la commission des finances. L'ensemble des crédits par chapitre, en dépenses et recettes, section de fonctionnement et d'investissement, sont présentés.

Vu le projet de budget primitif 2020,

Il est proposé au Conseil Municipal après avoir délibéré,

- **D'APPROUVER le budget primitif 2020 des équipements touristiques (40105) arrêté comme suit au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre pour la section d'investissement,**

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	285 891,00	285 891,00
Section d'investissement	272 947,00	272 947,00
TOTAL	558 838,00	558 838,00

Vote : unanimité Pour Contre Abstention

. Délibération 2020-32 pour désignation des membres du CCAS

Mr Le Maire informe le conseil municipal que, suite aux élections municipales de 2020, il convient de désigner les membres du nouveau conseil d'administration du CCAS.

Ce bureau est présidé par le MAIRE et sera formé, en nombre égal, au maximum de 8 membres élus en son sein et au maximum de 8 membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures (personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social).

Sont proposés :

Délégués du conseil municipal : Ophélie BOTTAREL, Jean-Luc JAMONEAU,

Membres extérieurs nommés par le MAIRE : Nadine ESPOSITO, Bernard FREYDIER, Soazig QUILLARD, Bernard BRUN-COSME, Brigitte LAFFONT.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour voter la désignation des membres du conseil d'administration du CCAS de la commune de Gresse-en-Vercors.

Ont été élus :

. Délégués du conseil municipal : Ophélie BOTTAREL, Jean-Luc JAMONEAU,

. Membres extérieurs nommés par le MAIRE : Nadine ESPOSITO, Bernard FREYDIER, Soazig QUILLARD, Bernard BRUN-COSME, Brigitte LAFFONT.

Vote : unanimité

Pour

Contre

Abstention

Points d'infos :
